L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 AVRIL 1880. 53me Année

DUFOUR & LINEY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN. 10 ARIL.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Escoffier à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, grande vente importante de propriétés de très grande valeur, parfaitement situées, dans le Premier et Second District ; Actions de chemins de fer et de compagnies d'assurance ; Warrants des Etats-Unis, etc. Nos. 71, 72 et 75 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras ; No. 62 rue du Camp, entre Gravier et Natchez ; Bank Alley, entre les rues Natchez et Gravier ; Coin des rues Gravier et Bank Alley ; No. 59 rue St-Charles, entre les rues Union et Gravier ; Coin des rues Bienville et Bourgogne ; No. 145 rue Bienville, entre celles Bourgogne et Dauphine ; No. 67 rue Dauphine, entre celles Conti et Bienville ; No. 119 rue Conti, entre celles Dauphine et Bourgogne ; No. 96 rue Dauphine, entre celles St-Louis et Conti ; No. 65 rue Bourgogne, entre celles Conti et Bienville ; Nos. 144 et 146 rue Conti, entre celles Bourgogne et Remparts ; Rue St-Philippe entre celles Bourbon et Dauphine ; No. 45 rue Bassin, entre celles Dumaine et Bienville ; Nos. 219, 221, 223, 225, 225 1/2, 227 et 229 rue Dauphine, entre celles St-Philippe et Dumaine ; No. 119 rue de Chartres, entre celles Toulouse et St Louis ; Nos. 102 et 104 rue de Chartres, entre celles Conti et St-Louis ; No. 83 rue Dauphine entre celles Conti et St-Louis ; No. 62 rue St Pierre, entre celles Royale et Bourbon ; 267 actions de $100 chacune du fond capital de la New Orleans City Railroad Company ; Certificats de terre des Etats-Unis ; 73 Actions de $50 chacune du fond capital de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans ; Certificats de pensions de l'Etat de la Louisiane — Aussi.—Ces magnifiques résidences de famille à deux étages avec mansarde, Nos 61 et 63 North Basin, s'étendant vers et faisant face à la rue Franklin, entre celles Bienville et Conti ; Bâtisses en briques à deux étages faisant face à la rue Franklin, entre celles Bienville et Conti ; La résidence en briques à trois étages pour famille faisant face aux rues Cascalvo et Architectes entre celles Pont et St-Ferdinand.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, entre Lafayette et Poydras, 761 sacs de maïs.

Maïs. Maïs. Maïs.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Succession de François E. Dupuy.—L'attention toute particulière du public est appelée sur la vente à l'encan de propriétés de choix et centrales qui seront faites dans le Premier et Second District, et aussi d'actions du chemin de fer de la ville de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, de warrants des Etats-Unis, qui aura lieu aujourd'hui à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bienville, par Spear & Escoffier, encanteurs. Pour les termes et plus amples détails, voir l'annonce dans les colonnes des encans. La vente des actions et warrants commencera à midi et demi précis.

Le nouveau Bureau de Santé.

On augure tout à fait bien du nouveau Bureau de Santé car les hommes très distingués qui le composent inspirent une confiance à peu près générale. Ils viennent d'annoncer leurs vues en choisissant le Dr Jones pour présider à leurs délibérations. Le Dr Jones est un savant, modeste et timide, et juste comme il en fallait un pour aider à la discussion de matières parfaitement occultes quant à leur cause et à leur origine, et sur lesquelles jusqu'à présent les observateurs les plus sérieux n'ont pu émettre que des doutes et proclamer que des incertitudes. Le Dr Jones doute beaucoup parce qu'il sait beaucoup, et c'est pour cela que son élection à la présidence du bureau fera éprouver un sentiment de satisfaction universelle. Le Dr Formento, qui a sonné son élection, est encore un homme fort éclairé, peu disposé à favoriser les systèmes empiriques, qui a donné maintes preuves de son savoir et de son habileté et sur la haute raison duquel nous pouvons compter en tout état de cause. Nous professons la même estime pour le Dr Beard dont la réputation grandit sans cesse. Parmi les autres membres du bureau, nous citerons le Dr Loeber qui, en se séparant de ses anciens collègues, a déjà fait preuve de lumière, de modération et de sagesse. Ils ont tous une grande expérience et connaissent à fond le pays et son climat. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'esprit qui paraît avoir présidé à la formation de ce bureau.

Mais sa tâche n'est pas facile. Nous ne connaissons pas de département qui, dans l'administration d'une grande ville, soit plus sujet à la critique et au blâme que le bureau de santé. Il y est exposé dans ses meilleures mesures, dans celles mêmes qui sont les plus prudemment et les plus savamment calculées ; particulièrement si elles nécessitent quelques frais extraordinaires ou si elles gênent en quoique ce soit le mouvement du commerce qui, pour prospérer, a besoin de tant de liberté. Si ce bureau a recours à ces mesures coûteuses et qu'une épidémie ne se déclare pas, on dira qu'elles étaient inutiles et qu'il aurait dû se dispenser de les faire mettre à exécution. Si la fièvre jaune survient, on dira plus énergiquement encore que ces précautions étaient inutiles et qu'il s'est trompé. Si les précautions ont entravé les opérations du commerce on dira qu'il a servi qu'à augmenter la détresse publique et qu'il faut une fois pour toutes biffer le bureau de santé des cadres de l'administration sanitaire, attendu que si l'on sait fort bien ce qu'il coûte, on ne voit jamais la preuve de son utilité. C'est là une position pénible et presque intenable et nous sommes dans l'admiration quand nous voyons tant d'hommes distingués consentir à en faire partie.

Pour éviter ces écueils, presque inévitables, le Bureau de Santé fera bien de ne pas oublier les fautes de son prédécesseur qui, à force de vouloir faire le bien, n'en a pas fait du tout, et peut être même a fait beaucoup de mal. Cette dernière opinion est la plus répandue, et c'est elle qui fit demander à la Convention la suppression du Bureau Sanitaire. Une majorité a manqué pour la voter, non par conviction que l'institution fût bonne et utile, mais par crainte d'accusation d'ignorance ou de témérité. L'institution existe donc encore, mais la tentative qui a été faite pour la détruire est une leçon pour ceux entre les mains de qui elle est confiée aujourd'hui. Pour échapper aux terribles ironies qui ont poursuivi leurs prédécesseurs, il faut qu'ils fassent à peu près le contraire, et qu'ils s'appliquent à chercher des précautions sanitaires ailleurs que dans des exagérations de systèmes et des absolutismes d'expédients à l'efficacité desquels personne ne croit.

Qu'on essaye, qu'on expérimente dans les cas désespérés, soit ! En pareille circonstance, il n'y a pas grande chose à perdre si l'on ne réussit pas, puisque tout est perdu d'avance. Mais une épidémie de fièvre jaune à la Nile-Orléans, n'est pas un cas désespéré ; il ne faut pas alors faire souffrir un nombre immense de gens qui se portent bien pour quelques personnes qui sont malades, et malades d'une maladie aussi facile à traiter que la fièvre jaune. Quel fut le plus déplorable tissu de la fièvre jaune en 1878 ? Ce ne fut pas l'intensité foudroyante du mal qui le plus souvent oddait à des soins fort ordinaires, mais ce fut un autre fléau beaucoup plus redoutable, le fléau de la misère résultant d'une coalition complète du travail. Qui soulagea cette misère bien autrement dangereuse que l'épidémie ? Il y fut porté remède par la société Howard qui fit appel à la fraternité américaine. Cette fraternité répondit vite aux demandes de secours ; elle se soutint jusqu'à la fin de la maladie et lui survécut même, car nous nous rappelons tous que la société Howard fit distribuer aux indigents une énorme cargaison de vêtements expédiés du Nord quand il n'y avait déjà plus un seul cas de fièvre jaune dans la ville. Dieu nous garde d'une pareille détresse et d'une aussi cruelle calamité ! Mais il ne faut pas se lasser de dire que des deux fléaux de l'été de 1878, la misère et non la maladie fut le plus grand, et qu'on aurait pu éviter ce dernier sans empirer l'autre si, par des ordres impitoyables et mal raisonnés, on n'eut pas interdit la plupart des opérations du commerce maritime et une foule de travaux de terrassement ou de construction dans l'intérieur de la cité, et si par un réseau de quarantaines environnantes, réseau justifié par les mesures de prudence outrées qu'on pratiquait ici, la Nouvelle-Orléans ne se fut trouvée prisonnière elle-même dans ses propres filets de sureté.

On voit, par ce que nous venons de dire, ce que les systèmes aventureux ont valu de maux à la Nouvelle-Orléans et ce qu'on lui aurait épargné si le Bureau de santé eut daigné rester modestement dans l'aveu de son ignorance sur la cause de la fièvre jaune. Le plus grand malheur qui pût nous arriver, ce serait d'avoir un Bureau de santé qui voulut suivre les errements de l'ancien. Ce langage est justifié par les pouvoirs exorbitants que lui donne la dernière loi votée par la Législature. Cette loi fait du Bureau de santé une puissance extraordinaire et à laquelle les autorités municipales doivent se soumettre sans résistance. Quelles que soient les mesures que le Bureau de santé, dans son omnipotence, voudra arrêter et décréter, il faudra que les trente-et-un conseillers de la nouvelle Charte y acquiescent et qu'ils votent aveuglement les fonds qui leur seront demandés ; il faudra, en outre, qu'ils les fournissent. Cela sera un peu plus difficile et nous ignorons où ils les prendront si le Bureau de santé s'avise de les leur demander.

Heureusement, il y a des obstacles insurmontables même dans l'absurde, et si une extravagance nous perd d'un côté, une barrière nous sauve de l'autre, grâce à la Convention qui sera regardée pendant longtemps comme la seule tutrice intelligente et bienfaisante que la ville ait eue dans l'espace d'un demi-siècle. Cette Convention est venue tard, mais enfin elle est venue, et nous espérons que son œuvre sera respectée.

En émettant ces idées, nous ne disons rien de nouveau ; nous ne prétendons être que les vulgarisateurs des idées des autres. Dans une ville où il n'y a pas de fabriques ; dans une ville où le commerce compose à peu près toute la fortune publique, bien qu'il ne puisse pas faire la fortune de tous les habitants, il faut avoir grand soin de ménager cette ressource, car si on y touche pour la restreindre, sous prétexte de salubrité, on porte atteinte aux moyens d'existence de 80,000 personnes dont la plupart alors sont réduites à vivre de mendicité et un bon nombre à vivre de vol. L'opinion presque universelle ici s'étant prononcée contre la quarantaine qui éloigne de nous le commerce des Indes et du monde, nous engageons le Bureau de santé à avoir quelque égard pour cette opinion en ne faisant détenir au lazaret que les bâtiments qui auraient des malades à bord au moment où ils y arrivent. Si la première visite fait naître quelques doutes, qu'on retienne ces navires 24 heures, et si la seconde visite ne fait pas plus découvrir de malades que la première, que les navires soient admis en libre pratique et qu'il leur soit permis de continuer leur course. Toute autre précaution de quarantaine serait abusive, et le commerce s'en plaindrait avec raison. Cette question de quarantaine viendra bientôt. Nous jugerons le nouveau Bureau de santé à la manière dont il la résoudra.

La crevasse.—Quelques accidents survenus avant hier et l'impossibilité de garder les travailleurs pendant la pluie, ont causé quelques brèches dans le barrage de la crevasse. Mais hier matin, on avait repris les travaux et il y a lieu d'espérer que, grâce au retour du beau temps, les réparations auront pu être effectuées et que la crevasse sera maîtrisée complètement aujourd'hui.

Courses de printemps.—La cinquième journée des courses de printemps qui a dû être remise jeudi à cause de la pluie, aura lieu aujourd'hui. Il y aura trois courses, suivant le programme publié dans nos colonnes. L'intérêt qu'ont excité les courses du nouveau Jockey Club a été en augmentant et nous avons lieu de croire que les deux dernières journées seront les plus brillantes de toutes.

Le général Grant, qui n'a pas encore assisté aux courses, y assistera positivement aujourd'hui. Il doit visiter le Fort Espagnol à deux heures et de là revenir aux Fair Grounds. Il est revenu hier soir de Mobile et doit partir dimanche matin pour Vicksburg.

SPECTACLE-CONCERT, BÉNÉFICE DE MLLE COLLIN.—Nous sollicitons de nouveau le bienveillant appui du public pour Mlle Henriette Collin, jeune violoniste, dont l'avenir artistique peut dépendre de la soirée dramatique et musicale qui sera donnée ce soir, samedi, à son bénéfice à la Salle Grunewald.

Le programme comprend la jolie comédie "Brutus lâche César" qui sera jouée par MM. Jules L. Barjac, N. Bienvenu, jun., et Mlle Eve Dableteau, le vaudeville amusant *La Corde Sensible* joué par MM. Barjac, H. Gerber, Mlles Eliza et Louise et un intermède musical.

Dans l'intermède musical, la bénéficiaire exécutera une fantaisie brillante pour violon sur *Guillaume Tell*, et un air varié sur le Carnaval de Venise. Madame Courtada chantera le grand air des *Dragons de Villars* et plusieurs morceaux seront chantés par Mlles E. Lehmann, R. Frémaux et M. Pelanne.

Le prix des billets sans places réservées est de 50 cents.

SOIRÉE MUSICALE.—Une soirée musicale doit être donnée, le samedi 17 courant, à la salle Grunewald, par le professeur H. Rolling et ses élèves. Ce sera certainement une soirée intéressante car le talent du professeur Rolling est bien connu.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Les jeunes artistes d'opéra de Haverly, donneront aujourd'hui une grande matinée et encore deux soirées, car ils ne partiront que lundi matin. La semaine aura été splendide pour eux et répondra certainement aussi pour le théâtre qui leur a prêté ses planches. On a beaucoup admiré la voix de Miss Dunn, qui est âgée de 10 ou 11 ans, et qui promet d'être une grande cantatrice.

Lundi soir commencera par "An Arabian Night" la dernière semaine de la saison, avec la troupe d'Augustin Daly, du théâtre de ce nom à New York. Nous parlerons demain de cette pièce.

LIBRAIRIE HÉBERT, H. BILLARD, successeur.—Cette maison, rue coin Chartres et Bienville, a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 20 mars.

POUR VOS ENFANTS.—La grande saison approche, l'Etoile Rouge, n'oubliez pas les pour un tout qu'il n'est d'autre remède ces nombreux cétacés ; à ce sujet nous disons que le développement de chaque, qui vient d'y être ajouté, ne peut qu'augmenter la foule au Bazar du Canal St Barnard, comment en sommes-nous arrivés ? L'immense assortiment de jolies chemises de nuit qu'on trouve pour y utiliser toute la ville ; nous disons à nos nombreuses lectrices ; ajouter, y vous enfants et vous les confierez d'une façon irréprochable.

Les Malakoff Bitters sont un léger purgatif.

Une question judiciaire embarrassante.

Le 22e District Judiciaire de l'Etat, comprenant les Paroisses de St-Jacques et Ascension, se trouve en présence d'un problème difficile à résoudre. Il paraît que le juge élu, commissionné et qualifié, M. John A. Cheevers, sur une allégation d'indéligibilité, a reçu samedi passé le 3 courant, une injonction lui défendant d'exercer ses fonctions de juge.—D'après la Constitution et la loi, cette Cour devait s'ouvrir le Lundi 5 avril : le juge élu, en raison de l'ordre d'injonction lancé par la 4ème Cour de District Judiciaire le 3 avril, jour où expirait l'existence de cette Cour, n'est abstenu d'ouvrir la 22e Cour de District. — Il paraît que le juge de la 4ème Cour de District Judiciaire avait ouvert Lundi le 5 avril, la Cour de District à Donaldsonville—et se serait ajourné à vendredi.—Nous avons une haute opinion du savoir et de l'honorabilité du juge Henry L. Duffel, juge de la dite Cour, et candidat opposé au juge Cheevers déclaré élu, cependant nous devons signaler les questions assez étranges que soulève sa décision.

1° Le juge élu ayant reçu une injonction lui interdisant de siéger, à qui appartient le siége de la nouvelle Cour créée par la Constitution de 1879 ?

2° L'ancienne Cour comprenant d'après la Constitution défunte de 1868 quatre paroisses, Ascension, St. Jacques, St. Jean-Baptiste et St. Charles, pouvant être considérée comme défunte avec l'ancienne Constitution, le juge de cette Cour peut-il, en défaut du juge de la nouvelle 22e Cour de District, comprenant seulement les paroisses Ascension et St. Jacques, siéger comme juge, soit dans l'ancienne, soit dans la nouvelle Cour et à quel titre ?

3° La contestation contre le juge élu et commissionné étant basée purement sur son inéligibilité alléguée par l'avocat général et l'avocat de district, sera-t-il que la place soit réclamée pour un autre, et ce qu'il y a vacance provisoire de la place, donnant lieu à une nomination par le gouverneur, ou le juge élu peut-il siéger jusqu'à jugement statuant sur son éligibilité.

Nous ne nous hasarderons pas à décider une question aussi délicate.

Nous apprenons que messieurs H. M. Bérault et James D. Augustin sont avocats du juge John A. Cheevers ; nous avons causé avec ces messieurs, sans pouvoir obtenir un seul renseignement sur leurs démarches en réponse à l'injonction contre leur client. Messieurs R. M. Sims, Ed. R. Pugh, Paul Lahey, Fred. Duffel l'avocat-général l'Hon. J. C. Egan, et l'avocat de Distrit F. R. Earhart, représentent la cause de l'Etat contre le juge élu, l'Hon. John A. Cheevers.

Les amplifications qui surgissent nécessairement du passage d'un régime gouvernemental à un autre sont toujours intéressantes, et nous tiendrons nos lecteurs au courant non seulement des péripéties de celles dont il est ici question, mais de toutes les autres auxquelles le jeu des nouveaux rouages gouvernementaux pourra donner naissance.

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et raniment le foie.

La candidature de M. Sherman

La candidature de M. John Sherman, secrétaire du Trésor, à la présidence des Etats-Unis s'accentue et prend racine principalement dans le monde des affaires, dont les intérêts commerciaux forment la principale préoccupation. Dernièrement, il a été fondé dans le 7e district congressionnel de New York, au No 232, Neuvième Rue Est, un club allemand organisé spécialement en faveur de cette candidature. Le président de l'institution, M. J. W. Brammer, a reçu de M. Sherman la lettre suivante qui a été lue à la séance de jeudi dernier :

Département du Trésor, 27 mars 1880.
—Monsieur,—J'ai bien reçu votre lettre du 25 de ce mois, m'informant de l'organisation d'un club républicain allemand dans le 7e district congressionnel de New York ; qu'il compte déjà deux cents membres, et qu'il se propose d'user de son influence pour soutenir ma nomination républicaine à la candidature présidentielle.

Je vous remercie ainsi que les membres de votre club pour cette manifestation de bienveillance.

Les principes que vous exposez sont les convictions de ma vie. Quand je suis entré pour la première fois au congrès, la doctrine des droits des Etats, propagée par le parti démocrate, avait épanoui le gouvernement. C'était un pitoyable spectacle pendant l'administration de M. Buchanan, de voir des bandits de frontière gouverner le Kansas par la violence de l'émeute dans l'intérêt de l'esclavage, et des traîtres avoués menacer de renverser le gouvernement. L'autorité nationale était peu respectée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des classes considérables de peuple se vantaient de leur fidélité à des communautés insignifiantes, et de leur haine pour l'Union. Cela est heureusement changé. Aujourd'hui les Etats-Unis sont respectés par toutes les puissances étrangères, et ont un crédit sans tache. Ce qu'il faut encore, c'est :

Premièrement.—L'extension du système des écoles publiques libres dans toute l'étendue du pays, —ouvertes à tout enfant ayant l'âge ;

Secondement.—La protection complète de tout citoyen des Etats-Unis par le gouvernement national dans tous les droits légaux que lui confère la constitution des Etats-Unis, contre l'injustice et la violence, qu'elle soit commise par l'autorité d'un Etat, ou par une faction, ou par une personne. La protection des droits politiques et civils conférés par la constitution ne peut être transférée aux préjugés ou à la passion locale ;

Troisièmement.—Le maintien d'un système monétaire solide, basé sur les espèces métalliques ou sur des notes toujours rachetables en métal,—et la religieuse observation des obligations publiques, à l'abri de toute menace ou de tout soupçon de répudiation.

Je vous assure que ce sera toujours mon vif désir de poursuivre l'application de ces principes, soit dans la vie publique, soit comme simple citoyen.

Agréez, etc.

Signé : JOHN SHERMAN.

Il y a encore bien d'autres choses qui manquent, dont M. Sherman ne fait pas mention. Mais ce qui est dans sa lettre suffit pour donner l'idée de la mesure de ses théories politiques. Nous n'avons encore vu nulle part une négation aussi absolue des droits des Etats et une aussi haute affirmation de la centralisation autoritaire. Au compte de M. Sherman, la justice deviendrait le droit exclusif du pouvoir fédéral, et l'autorité locale serait entièrement abolie. Ce nouvel idéal du gouvernement est le plus radicalement compressif qu'ait jamais osé proposer un candidat républicain ; il va bien au-delà des intentions que l'on prête au général Grant, et il marche tout droit à la création d'une oligarchie irresponsable, qui est juste le contraire des institutions démocratiques, telles que les ont formulées les fondateurs de la République.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

—Une circulaire du préfet de police demande aux commissaires de police un état détaillé des congrégations de Paris et des départements.

Les Malakoff Bitters sont un préventif pour les fièvres de Marais et les autres fièvres.

Un lord cicerone.—Un des grands propriétaires fonciers d'Ecosse, le comte de Dunmore, qui était depuis quelques jours à New York, vient de partir pour Helena, Montana, où il va établir un ranch sur un pied immense. Il le peuplera de milliers de bêtes à cornes à acheter en partie au Texas et à importer en partie d'Ecosse. De bons résultats sont attendus du croisement des deux races. L'objet du comte de Dunmore, à réaliser ultérieurement, est de faire des envois périodiques en Angleterre de grandes quantités de viande fraîche de bœuf conservée par la réfrigération.

DE L'HON. ANDREW CORNWALL
Ex-membre de la Législature,
Etat de New-York.

Alexandrie Bay, 3 janvier 1880.

H. H. Warner & Co.

Messieurs : J'éprouvais des souffrances dans les reins depuis trois ans et en dernier lieu j'eus une rude attaque. Je commençais alors à prendre votre "Safe Kidney and Liver Cure" et j'obtins un soulagement immédiat. J'en ai bu deux bouteilles et maintenant je suis aussi bien que jamais, et j'aurai toujours des éloges pour votre "Safe Kidney and Liver Cure" en cas de besoin.

Votre dévoué,
A. CORNWALL.

Nouvelles télégraphiques.

La lettre du prince Napoléon.

Paris, 6 avril.—La lettre du prince Napoléon, impliquant un désaveu de la fraction de Paul de Cassagnac, conduira probablement à une rupture entre les impérialistes cléricaux et les non-cléricaux. La lettre du prince est adressée à un ami. Il éprouve dit-il, quelque embarras à exprimer son opinion sur la conduite à tenir relativement aux décrets, mais il croit que la franchise est le meilleur moyen de gagner la confiance du peuple français. L'Empereur Napoléon, par le concordat, a réconcilié la révolution avec la religion. Cette charte de pacification est assaillie par les sectaires de la théocratie, qui réclament le contrôle oppressif et intolérant de la religion, et par les sectaires du désordre qui veulent une société sans Dieu ni loi morale.

Le prince dit qu'il sera l'adversaire des deux partis extrêmes ; que les impérialistes ne peuvent attaquer les décrets parce qu'ils sont basés sur les lois de l'Empire et qu'ils ne font que renouveler les prescriptions du Concordat. Ils ne peuvent les attaquer comme étant uniquement l'œuvre de la République, si ponce que des adversaires sans principes et sans moralité nient Dieu, ni peur haine de la main qui les lance. Dont-on les attaquer, demande-t-il, par crainte de désunoncer l'union conservatrice ? Cette fiction désastreuse a duré trop longtemps. Il n'y a rien de commun entre les légitimistes et nous. Il est temps que chacun reprenne son drapeau, ses traditions, ses principes et que toute ambiguïté cesse.

En terminant le Prince adresse la publication de la lettre et dit : "Je serai heureux qu'elle obtienne l'approbation de nos amis."

Ambassadeur français à Londres.

M. Léon Say succède à l'amiral Pothuau comme ambassadeur français à Londres.

Le canal de Panama.

Paris, 5 avril. — Le *Journal des Débats* contient ce matin un long article de M. de Molinari sur la question du canal de Panama. L'auteur loue le *Herald* de New-York d'avoir résisté à la panique que le projet a créé parmi ses confrères américains, mais il dit que les résolutions du congrès et le message du président n'ont pas détourné le moins du monde le danger dont M. de Lesseps et son canal menacent les intérêts de la géographiques et la sûreté publique sur le continent américain. "Le ciel soit loué ! s'écrie M. de Molinari, tout est sauvé, et les politiciens des Etats-Unis peuvent maintenant se remettre des effets de la panique du canal."

CHRONIQUE.

Chez le professeur Nordenskjold.

Hier matin, après avoir calculé que le professeur Nordenskjold avait eu le temps de se reposer des fatigues de son voyage et de prendre son déjeuner, je me suis présenté chez lui. Un grand nombre de visiteurs m'avaient précédé, et il en arrivait constamment. Nordenskjold était encore à déjeuner, mais il n'a pas tardé à venir, et s'excusant de ne pouvoir me donner que quelques minutes, il a demandé ce qu'il pouvait faire pour le Herald. Allant droit au but, je lui ai demandé des détails sur la nouvelle expédition qu'il se proposait d'entreprendre. Il m'répondu qu'il ferait un voyage dans trois ans dans les mers de Sibérie, mais non au pôle Nord. Il a ajouté qu'on ne pouvait arriver au pôle Nord qu'après avoir tenté plusieurs expéditions et acquis l'expérience indispensable. Cela dit, le professeur est allé rejoindre son secrétaire et les membres de la Société de Géographie qui l'attendaient pour l'aider à préparer la conférence qu'il devait donner au Cirque.

Les impressionnistes.

La cinquième exposition des artistes qui s'intitulent impressionnistes a été ouverte jeudi. Elle contient environ deux cent cinquante spécimens des plus singulières : portraits d'hommes et de femmes, d'un teint cadavéreux, verdâtre et bleu ; peintures de genre dont on ne voit que la moitié de la figure. Miss Cassatt, jeune Américaine de talent, mais dévoyée, a trois tableaux dans cette exposition.

Choses et autres.

Le prince Lubomirsky vient de publier un nouveau volume avec ce titre, *la Côte barbaresque et le Sahara*. Le premier succès de Bizet, *la Perle du Brésil*, sera repris à la fin de l'année à l'Opéra-Comique pour les représentations de Mlle Marie Van Zandt.

Les reliques des deux empires.

La *République française* prend, ce matin, à partie les bonapartistes au sujet des deux prix auxquels les reliques du premier et du second empire ont été vendues à San Donato. Tout le linge du premier Bonaparte, dit ce journal, a été adjugé au prix du linge sale.

Un second Robert Macaire.

Un meurtre horrible vient d'être commis près de Clermont. Eutérol, servant de l'asile des aliénés, avait, dans un accès de colère, brisé le bras d'un fou nommé Appert. Pour faire disparaître les traces de son crime, il a étranglé Appert et l'a enterré dans un champ de pommes de terre, où le corps a été bientôt découvert. Quand les gendarmes sont venus pour l'arrêter, Eutérol leur a offert du vin, et pendant qu'ils buvaient il a mis 7,000 francs dans sa poche, est monté à cheval, s'est rendu à la gare au grand galop et a réussi à passer en Belgique. Cette affaire a produit une profonde sensation.

Choses et autres.

Une fille du général E. D. Keyes a été mariée hier à un lieutenant de l'armée française.

La cérémonie de la distribution des drapeaux à l'armée française a été ajournée indéfiniment par suite de changements à faire dans les drapeaux.

Hier, au Concert-Populaire, une personne a été mise à la porte pour avoir sifflé le *Tannhauser*.

Marie Van Zandt continue d'attirer la foule à l'Opéra-Comique. Les recettes s'élèvent en moyenne à $1,600.

—Du *Charivari*. M. Prudhomme lit le journal devant son fils. Tout à coup, il s'interrompt :

—Le tunnel de Saint-Gothard est enfin ouvert ! 14,920 mètres !.... Tu vois, mon garçon, qu'avec de l'ordre et du travail on finit toujours par percer.

Blanchisseuse rendue impuissante.—Le moyen le plus sûr de rendre impuissantes les vapeurs stéarsatiques qui produisent les frisons, la fièvre et d'autres désordres infectieux, c'est de fortifier le système contre ces agents en prévenant l'infaillible des fièvres périodiques, les "Hostetter's Stomach Bitters." L'opération rénovatrice des Bitters est peut-être moins rapide que notre effet préventif, et l'on peut compter sur eux pour guérir les cas de fièvre intermittente qui résistent à la quinine et aux remèdes mêmes dans les pharmacies. La dyspepsie, la constipation, les désordres bilieux, les rhumatismes, la débilité générale, cèdent également au pouvoir de ce remède à leur influence régulatrice et tonique. Ils sont une incalculable bénédiction pour les personnes faibles et nerveuses ; des deux mamans, un excellent remède de famille et le meilleur sauvegarde dont le voyageur ou l'émigrant puisse se prétendre sans quand il a à supporter sous un climat malsain.

Un véritable mal est celui qui vous vient en aide. Le sirop du Dr Bull est sensiblement différent. Il ne coûte que 25 cts la bouteille et épargne bien des frais de médecin. Essayez-le.

La légère interruption causée pour les hautes eaux, à l'est de Mobile, a cessé d'exister, et tous les trains express, dans les différentes directions, marchent régulièrement avec leur rapidité habituelle.

J. W. COLEMAN, Agent des billets.
Nile-Orléans, 9 avril 1880. 10 avril—2f

Dissolution de Société.

DU consentement mutuel, la société existant jusqu'à présent entre les soussignés sous la raison de G. JAQUET & CO., a été dissoute le 31 mars 1880. Marius Gal Rondel, étant chargé de liquider les dettes et les créances de l'ancienne maison, telles qu'elles résulteront des livres, est seul autorisé à employer dans ce but la raison de l'ancienne maison.

G. JAQUET.
M. RIGORAL.

Nile-Orléans, 7 avril 1880.

Le soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il continuera en son nom et pour son propre compte, au même lieu, sous de l'ancienne raison, No. 44 rue St-Pierre, entre Royale et Chartres, le même genre d'affaires dont il s'est occupé jusqu'à ce moment, et qu'il espère en mériter le patronage dont on veut bien le honorer.

G. JAQUET.

Nile-Orléans, 8 avril 1880.

Le soussigné, ancien associé de la maison G. JAQUET & CO., ayant terminé ses affaires au No. 200 rue du Canal, et ayant acheté Rue Aime et Dumaine, continuera en son nom propre, sous la raison de G. JAQUET & CO., et aura pour but de la 13 courant, à continuer les affaires qui lui seront bien bien bien obligeant.

M. RIGORAL.
9 avril—4f

AVIS—Société Française d'Assurance et Mutuelle du Jeu-Pauvre.—A partir de cette date et jusqu'à nouvel ordre, le local de cette association se trouve transféré du No. 526 au No. 516 rue du Camp, coin Ste-Marie.

Par ordre du président,
D. POURIEU.
MICHEL DUTREY, Secrétaire. 10avril—3f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St. Charles.—Coin des rues Carondelet et Hotême—Nouvelle-Orléans, 9 avril 1880.—A une assemblée régulière du Conseil de Direction de cette compagnie tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 19 avril 1880.

V. RIVIERE,
Secrétaire.
10 avril—11 et 16

Compagnie de Pompe à vapeur St. Bernard, No 2.—Meeting spécial SAMEDI, 10 avril 1880, à 7½ heures précises.

Règlement des billets pour le Pique-Nique.

Par ordre du
A. DARCANTEL,
Président.
WM. LE MOYNIER,
Secrétaire. 9 avril—2f

Società Italiana di Mutuo Soccorso.—I membri composti la sud. Società sono informati, che Domenica 11 corrente avrà luogo la riunione generale trimestrale a norma del nostro statuto, alle ore 12 M. precise ; nella sala della Società No. 132 via Chartres.

Per ordine del Pres. G. BOCCHI.
R. TROM, Segretario. 9avril—2f

Bureau de la compagnie du chemin de fer de la Ville-Orléans et de Carrollton.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de 2 1/2 pour cent a été déclaré, à prendre sur les profits des trois derniers mois, payable aux bénéficiaires en leurs ayant-droits, à partir de JEUDI, 15 courant.

WALTER V. CROUCH,
Secrétaire.
6 avril—au 15

Compagnie d'assurance de l'Union en Liquidation.—No 22 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans 1er mars 1880.—Un dividende de douze et demie (12½) pour cent sur le capital de cette compagnie sera payé aux actionnaires à partir du 25 mars 1880.

A. CHIAPELLA,
JULES CAHSARD, } Liquidateurs.
JOS. BAYLE,
24mars—15f

Commission--Exportation.

MR SYLVAIN SALOMON sollicite le patronage de ses compatriotes pour l'achat et la vente de marchandises à New York. Offre les meilleures références, et commission modérée.

Adresse P. O. 3021, New York.
10 av—2f

Le Journal du Peuple.

Je m'occupe activement de la fondation solide du *Journal du Peuple*—dont vous avez bien voulu parler dans un de vos précédents Numéros. J'ai réussi, depuis le commencement de ce présent mois, un certain nombre d'abonnés sérieux, sans convenir à recevoir d'argent de vous une somme quelconque ; ceux que je pourrai obtenir d'ici à la naissance du journal—n'auront non plus rien à verser. Ce ne sera donc qu'à partir de la réception de mon premier Numéro que mes bienveillants souscripteurs auront à s'acquitter du paiement pour lequel ils auront apposé leurs signatures sur ma liste.

Les quelques personnes qui ont, précédemment, avancé le prix d'un abonnement quelconque au "*Journal des Familles*," recevront le *Journal du Peuple*, jusqu'à concurrence de ce qu'elles ont versé. Que l'on sache, entre parenthèses, que la non-apparition du "*Journal des Familles*" n'a été que la conséquence de graves blessures par moi subies alors,—et qu'à guéries, aussi habilement que consciencieusement, notre éminent chirurgien, M. le Dr Armand Mercier.

—Pourquoi, dira-t-on peut-être, substituer aujourd'hui le *Journal du Peuple* au *Journal des Familles* ?

—Parce que les temps sont terriblement changés depuis ce petit espace de trois ans à peine ; parce que, aujourd'hui, des questions de vie et de mort se sont substituées aux questions familiales —et les prisent de haut, d'une façon inexorable. Quand le feu des guerres est sur le point d'éclater à tous nos horizons et sous toutes nos latitudes, il faut bien renoncer à des plans désignés la propagande calme et sévère des journaux d'éducation, si moralement utiles qu'ils puissent être.

Ces explications nécessaires une fois données clairement, je terminerai en disant que le but auquel je tends est l'acquisition du petit matériel d'imprimerie, ou plutôt de composition, strictement nécessaire à la publication du *Journal du Peuple*, hebdomadaire. Ce n'est pas, comme on le dit vulgairement, la mer à boire, et c'est la meilleure condition de tranquillité et d'économie, en un mot.... de succès durable. Si, à ce sujet, quelques personnes sérieuses désirent causer avec moi, je lui développerai la chose en peu de phrases, et, en cas d'entente, je lui offrirai toutes les garanties possibles.

CH. TESTUT,
Rue Toulouse, No 91.
3f

SOIROPPO PAGLIANO.

REÇU dernièrement 150 Bouteilles du vrai Sirop Pagliano, préparé et admirablement le sang et les humeurs, composé par le professeur Pagliano, de Florence, et à vendre par J. B. Rossi, angle St Pierre et Marais.

20mars—1m

Dentistes.

Révolution ! Révolution !
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

LES plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de venir faire vos affaires. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-mêmes.—Voir, c'est croire.—J'engage le nécessiteux que rien vous mes vrais heure. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.

Les prix les plus réduits de la ville.

Cliff Dental Rooms, 150 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nile-Orléans.
11 janv

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
13janv1880

DENTISTE.
Dr E. P. DOREMUS,
Dentiste, Successeur du Dr D